

Citation

Wille, Christian (2026): De l'exception à la normalité ? Schengen 41 ans après l'accord. Blog BorderObs (en ligne) 9/6/2026, UniGR-Center for Border Studies.

De l'exception à la normalité ? Schengen 41 ans après l'accord

Christian Wille (Université du Luxembourg)

Le 14 juin 1985, un accord a été signé à Schengen, au Luxembourg, qui allait devenir l'un des symboles les plus visibles de l'intégration européenne. Pour des millions d'Européens, les déplacements transfrontaliers sont devenus une réalité quotidienne, en particulier dans les régions frontalières, où les frontières nationales semblaient perdre progressivement de leur importance. L'histoire de Schengen est souvent présentée comme celle d'un effacement progressif des frontières. Pourtant, ces dernières années ont montré que les frontières sont loin d'avoir disparu en Europe.

Depuis les mouvements migratoires de 2015, et plus particulièrement depuis la pandémie de Covid-19, les contrôles aux frontières intérieures ont fait leur retour. La pandémie n'a toutefois pas seulement réactivé de manière marquée les frontières territoriales. Elle a également fait apparaître une multitude d'autres formes de démarcation, qui dépassent largement les points de contrôle situés aux marges territoriales : les personnes ont été catégorisées selon leur statut sanitaire, les mobilités ont été régulées par un régime de justificatifs et certains groupes ont été désignés comme porteurs de risques. La crise sanitaire a montré que, dans les sociétés modernes, les frontières ne se situent pas uniquement le long de lignes de séparation territoriales, mais qu'elles opèrent également à travers des procédures administratives, des classifications liées au corps et des assignations sociales.

La recherche sur les frontières s'est désormais détachée de l'idée selon laquelle les frontières doivent être considérées exclusivement comme des lignes tracées sur des cartes. Elle porte au contraire son attention sur les pratiques sociales par lesquelles les frontières sont produites, stabilisées, déplacées ou contestées. La pandémie de Covid-19 offre des éclairages particulièrement parlants sur ces processus, qui se manifestent à travers des démarcations territoriales, administratives, biopolitiques ou symboliques.



Figure 1 : Monument de l'Accord de Schengen dans le village viticole luxembourgeois de Schengen
Source : Christian Wille 2025

Frontières territoriales

La démarcation la plus visible au cours de la pandémie a concerné les frontières territoriales. Après la déclaration de l'état d'urgence pandémique par l'Organisation mondiale de la santé en mars 2020, de nombreux États européens ont réintroduit des contrôles aux frontières en très peu de temps. L'espace Schengen, qui incarnait pour beaucoup une Europe sans frontières, s'est alors transformé en un réseau de pratiques de contrôle et de filtrage très étroit. Les effets sont rapidement devenus particulièrement visibles dans les régions frontalières, où des espaces de vie transfrontaliers, développés au fil du temps, ont été remis en question presque du jour au lendemain. Dans la Grande Région SaarLorLux, les visites familiales ont par exemple été temporairement impossibles, les trajets d'achat habituels ont été interrompus et les travailleurs frontaliers ont dû effectuer de longs détours.

Frontières administratives

Les démarcations observées durant cette période ne se limitaient pas aux contrôles exercés aux marges territoriales. Elles ont également pris la forme d'un réseau complexe de réglementations administratives, d'obligations de justificatifs et de mécanismes de contrôle. Les tests PCR, les

certificats de vaccination, les justificatifs de quarantaine ou les attestations de l'employeur sont ainsi devenus, en très peu de temps, des conditions essentielles à la mobilité et à la participation sociale. Avec le certificat Covid numérique de l'UE, une nouvelle forme de gestion numérique de la mobilité a vu le jour, reposant de plus en plus sur des documents, des bases de données et des applications. La mobilité n'est donc plus principalement régulée aux postes frontières, mais de plus en plus organisée par des infrastructures administratives et numériques. Les travailleurs.euse.s frontalier.ère.s ont été particulièrement touché.e.s. Beaucoup ont dû présenter régulièrement des résultats de tests ou se munir de nombreux documents justificatifs pour pouvoir rejoindre leur lieu de travail. La frontière ne se manifestait donc pas seulement aux points de contrôle, mais aussi sur le smartphone, dans les centres de dépistage ou dans les procédures administratives numériques.



Figure 2 : Drapeau européen
Source : Christian Wille 2025

Frontières biopolitiques

Une autre forme de démarcation concernait le corps lui-même. Les personnes ont été catégorisées en fonction de leur statut sanitaire et traitées différemment. Les distinctions entre

personnes infectées et non infectées, testées et non testées, vaccinées et non vaccinées, ou vulnérables et non vulnérables ont marqué les décisions politiques, tout comme la mobilité et la participation sociale. La possibilité de voyager, de travailler ou de participer à des événements dépendait de la catégorie sanitaire à laquelle les personnes étaient rattachées, ainsi que de leur capacité à en apporter la preuve. Le corps est ainsi devenu lui-même un lieu de démarcation. Cela s'est également manifesté dans l'aide transfrontalière de voisinage durant la phase aiguë de la pandémie. Dans plusieurs régions frontalières européennes, des patient.e.s ont été transféré.e.s et pris.e.s en charge au-delà des frontières nationales. Toutefois, l'accès à ces dispositifs d'aide n'a pas été accordé à toutes et à tous de la même manière, mais uniquement aux patient.e.s répondant à certains critères médicaux. Une fois encore, la mobilité transfrontalière, et par conséquent l'accès à des soins susceptibles de sauver des vies, a reposé sur des classifications liées au corps.

Frontières symboliques

Par le passé déjà, les maladies ont régulièrement été attribuées aux étrangers ou aux « autres », phénomène qui s'est également produit pendant la pandémie de Covid-19. Dans certaines régions frontalières, les travailleurs frontaliers ont ainsi temporairement été perçus comme des porteurs potentiels de risques sanitaires, alors qu'ils travaillaient dans les mêmes entreprises que leurs collègues locaux. De telles représentations des « autres dangereux » ont par ailleurs été favorisées par des réglementations pandémiques non coordonnées de part et d'autre des frontières. À la frontière franco-allemande, des travailleurs frontaliers ont protesté contre ces stigmatisations en brandissant des slogans tels que « Nous ne sommes pas des pestiférés » ou « Vous tracez une nouvelle frontière », ce qui montre qu'ils percevaient les réglementations pandémiques non seulement comme des mesures de politique sanitaire, mais aussi comme des démarcations symboliques.



Figure 3 : Page de signature de l'accord de Schengen du 14 juin 1985
Source : Christian Wille 2025

La normalisation de l'exception

L'importance de la pandémie de Covid-19 ne réside pas uniquement dans les fermetures temporaires des frontières survenues en 2020. Du point de vue de la recherche sur les frontières, elle marque plutôt un moment où les démarcations territoriales, administratives, biopolitiques et symboliques sont devenues visibles. Parallèlement, la pandémie a accéléré la transformation du régime frontalier européen, transformation qui avait déjà commencé quelques années auparavant. Depuis les mouvements migratoires de 2015, de nombreux États membres ont en effet eu recours à plusieurs reprises aux contrôles aux frontières intérieures de l'espace Schengen. Dans de nombreux États membres, ces contrôles, initialement prévus comme temporaires, ont été prolongés à plusieurs reprises et font aujourd'hui partie des outils de la politique européenne de gestion des crises.

Dans ce contexte, la pandémie a servi de catalyseur. En 2020, elle a non seulement conduit à une réintroduction quasi généralisée des contrôles aux frontières, mais elle a également renforcé la légitimité de ces derniers. L'expérience consistant à restreindre la mobilité et la participation sociale au nom d'une crise a en effet été largement acceptée sur les plans social et politique, en

dehors des régions frontalières. Autrement dit, les contrôles aux frontières sont apparus comme un moyen approprié de faire face à la crise sanitaire dans de nombreux endroits.

Quarante et un ans après la signature de l'accord de Schengen, l'Europe se retrouve ainsi face à un paradoxe : jamais la mobilité transfrontalière n'avait fait partie de l'expérience quotidienne d'un aussi grand nombre de personnes. Dans le même temps, les pratiques de frontiérisation connaissent une renaissance remarquable.

Le véritable défi pour Schengen réside donc aujourd'hui moins dans les contrôles temporaires aux frontières que dans leur normalisation progressive et leur acceptation sociale. En effet, plus ces contrôles deviennent des instruments politiques banalisés, plus la compréhension du principe de Schengen évolue. L'avenir de Schengen ne se joue donc pas uniquement dans la question de savoir si des contrôles sont introduits ou levés. Il se joue surtout dans la capacité à considérer les frontières ouvertes comme une normalité politique et sociale.

Références

Wille, Christian (2025): Vom Schengen-Spirit zum Border-Spirit. Beobachtungen aus Sicht der Grenzforschung. Dans : Brodowski, Dominik/Dittel, Julia/Weber, Florian (éds.): 40 Jahre Schengener Übereinkommen. Europa und seine inneren Grenzen. Baden-Baden, Nomos, 149-175. <https://doi.org/10.5771/9783748960683-149>

Wille, Christian (2025): On the Reintroduction of Temporary Controls at EU Internal Borders. Developments and Challenges 40 Years After the Schengen Agreement. UniGR-CBS Working Paper 24, UniGR-Center for Border Studies. <https://doi.org/10.5281/zenodo.15575146>

Wille, Christian (2024): European Border Region Studies in Times of Borderization: Overview of the Problem and Perspectives. *Borders in Globalization Review* 5(1), 92-100. <https://doi.org/10.18357/bigr51202421528>

Wille, Christian/Weber, Florian (2020): Analyzing border geographies in times of COVID-19. Dans : Mein, Georg/Pause, Johannes (éds.): *Self and Society in the Corona Crisis. Perspectives from the Humanities and Social Sciences*. Esch-sur-Alzette, Melusina Press, 361-385. <https://doi.org/10.26298/phs9-t618>